

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 12 Décembre 2023**

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation :  
05/12/2023

Date d'affichage :  
14/12/2023

Vote :  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 3

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Luc GUSTA  
Alain THORIN donne pouvoir à Jessy VAUCHEL  
Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD

Excusés :

Guillaume ROLAND (problème de train)

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

**20231212 -01 – PATRIMOINE COMMUNAL – OCCUPATION DU TERRAIN DE  
FOOTBALL COMMUNAL PAR UNE ASSOCIATION – RENOUELEMENT DE LA  
CONVENTION – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Gerald BONNARD**

Monsieur BONNARD rappelle à l'assemblée que l'association UNIFOOT, utilise le terrain de football, ainsi que les deux vestiaires et sanitaires, les mercredis et vendredi de 19h à 21h30. Que n'étant pas une association communale, il a été convenu d'un loyer annuel de 550 euros pour les frais d'utilisation des vestiaires et des locaux de rangement.

Etant donnée que la convention initiale était prévue pour une année, qu'il convient de la renouveler à nouveau, il est proposé au conseil municipal d'inclure une reconduction tacite d'un an dans la convention sauf dénonciation d'une des parties.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER la convention ci-joint en annexe de la présente délibération et la reconduction tacite
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 3 ABSTENTIONS (A. ARNOLD, R. VERBO et A. REVOL)**

- APPROUVE la convention ci-joint en annexe de la présente délibération et la reconduction tacite
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Céline BUCLON



Le Maire,  
Olivier TISSERAND

